



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL  
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

## MANDAT

Vu, le Code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI, titre II, chapitre 1°, articles L.621-1, L.621.2, L.621-3, L-621-5, et D.621-27,

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret du 6 avril 2017 portant nomination de Madame Christine AVELIN, Directrice générale de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer),

Je soussignée **Christine AVELIN**, directrice générale de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer), représentant l'Etablissement en justice conformément aux termes de l'article D.621-27, 2<sup>ème</sup> alinéa, point 4°, du code rural et de la pêche maritime,

donne mandat à Madame Marie-Agnès OBERTI, **déléguée pour les filières Fruits et légumes**, à l'effet de me représenter au congrès « Légumes de France » à Marseille le 17 novembre 2017 et de signer en mon nom et pour mon compte, à cette occasion, la convention portant création d'un Groupement d'intérêt scientifique dénommé « PIClèg ».

Fait à Montreuil, le 13 novembre 2017

La directrice générale

Christine AVELIN